école supérieure d'arts
& médias de Caen/Cherbourg

# Conseil d'administration
# Séance du 13 octobre 2023

## Délibération n° 54-2023
## Modification du règlement des études

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'avis favorable du CEVE du 12 octobre 2023.

Il est proposé d'apporter des corrections au règlement des études notamment sur les parties concernant le conseil de discipline, la mobilité internationale et les stages.

***DELIBERATION***

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**Approuve** le projet de modification du règlement des études de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg.

Le Président,

Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24
Présents : 15
Votants : 17
Vote : à l'unanimité des voix

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20231016-Delib54-2023-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023

Site de Caen (siège social)
17 cours Caffarelli,
14000 Caen

Site de Cherbourg
61 rue de l'Abbaye, 50100
Cherbourg-en-Cotentin

T. +33 (0)2 14 37 25 00
info@esam-c2.fr/www.esam-c2.fr
facebook/Esam.Caen.Cherbourg

L'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg est un établissement public de coopération culturelle placé sous la tutelle conjointe de Caen la mer Normandie Communauté urbaine, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, l'État et la Région Normandie.